



C'est dans la soirée d'hier 18 octobre 2018 que le conseil constitutionnel a rendu le verdict du contentieux qui opposait le RDPC au MRC.

"non justifiée", Cette décision du président du Conseil Constitutionnel Clément Atangana a tout de suite été contestée par les partisans de Maurice Kamto, candidat du Mrc à l'élection présidentielle.

Pour Paul Éric Kingué directeur de campagne de Maurice Kamto, cette décision du conseil est une injustice insupportable. "Ces gens ont mis leurs intérêts en avant. Nous rejetons en bloc cette décision que Mr Atangana et ses amis viennent de rendre".

Comme lui, plusieurs partisans du mouvement pour la renaissance du Cameroun se disent déçu par le verdict favorable au Parti au pouvoir que vient de rendre les membres du conseil constitutionnel que l'on accuse d'ailleurs de coaliser avec le RDPC et E'ecam.

Pour d'autres encore, le verdict de l'affaire RDPC, Elecam, conseil constitutionnel contre MRC vient d'être rendu.

En attendant la proclamation définitive des résultats par le même organe, le verdict rendu par le conseil constitutionnel depuis hier reste au centre des débats.